



DEMANDE DE TITRE D'IDENTITE Passeport et/ou Carte Nationale d'Identité

INFORMATIONS GENERALES

- La durée de validité d'un passeport est de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.
- La durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est de 10 ans
- La Mairie agit sous l'autorité des services de l'Etat. Ces derniers peuvent demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'ils jugeraient nécessaires.
- Les informations communiquées sur les délais n'ont qu'une valeur indicative.

DEPOT DU DOSSIER

- Le dépôt du dossier se fait uniquement **sur rendez-vous**. Tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous.
- Le demandeur doit être présent lors du dépôt de la demande. Le mineur est obligatoirement présent et accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.
- Seuls les originaux des pièces demandées seront acceptés. Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier.
- En cas de complément demandé et pour valider la demande de passeport, vous avez trois mois pour fournir les éléments. Passé ce délai et pour des raisons de sécurité, la demande sera annulée et le dossier automatiquement détruit.
- **Simple et rapide**, l'utilisation de la pré-demande en ligne est recommandée, **en vous créant un compte ANTS** : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>.

Pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception du titre sera automatiquement détruit.

Prendre un rendez-vous

	https://www.noumea.nc/rendez-vous
	27 31 15 Du lundi au vendredi de 07h30 à 16h00 (il est obligatoire d'avoir une adresse mail pour prendre rdv par téléphone)
	Hôtel de Ville 16 rue du général Mangin Du lundi au vendredi à l'ouverture (7h30)

